

L'hon. M. DUNNING: Durant la période qui s'étend du 1er avril 1936 au 30 septembre 1937 *, on a effectué les versements suivants:

Alberta.. . . .	\$ 2,172,086 41
Colombie-Britannique . .	2,785,914 73
Manitoba.. . . .	2,921,703 62
Nouveau-Brunswick.. . .	1,517,442 26
Nouvelle-Ecosse.. . . .	2,675,053 88
Ontario.. . . .	13,948,004 72
Ile du Prince-Edouard..	243,824 28
Québec.. . . .	6,971,915 95
Saskatchewan.. . . .	2,589,355 90

* Les versements pour le trimestre terminé le 31 décembre 1937 n'ont pas été effectués au complet dans le cas de toutes les provinces.

SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX PROVINCES

M. BLANCHETTE (Compton):

1. Quel est le montant total d'octrois accordés par le Fédéral aux diverses provinces du Dominion pour les années fiscales 1935-1936 et 1936-1937?

2. Quel est le montant total de revenu versé aux différents ministères fédéraux, par province, durant ces mêmes années fiscales?

L'hon. M. DUNNING:

1. Doit être présenté sous forme d'ordre de dépôt de documents.

2. Cette question fut posée à la dernière session et on y a répondu comme suit:

L'hon. M. Dunning: Quant à cette question, je constate qu'une question semblable fut posée au cours de la session de 1932. Le premier ministre de l'époque y répondit d'une façon que j'approuve sans réserve; je cite sa réponse:

La question posée par l'honorable député devrait être rayée. Il est impossible de dire quelles sommes ont été retirées de chaque province au cours des cinq dernières années, ni à quel ministère elles ont été versées. Comme tous les honorables députés le savent, il est facile de savoir ce qu'ont rapporté les bureaux des douanes et du revenu de l'Intérieur. Cependant, il est évident que les revenus d'importations de villes comme Montréal, Saint-Jean, Québec et Halifax, ou autres villes du littoral, ne donnent aucun indice de la destination de ces importations, et les questions posées dans ce sens n'ont amené aucun résultat. Le bureau des statistiques ne peut nous donner ce renseignement. C'est donc une question à laquelle le gouvernement ne peut donner une réponse exacte et mieux vaut n'en pas donner du tout, car une réponse inexacte serait encore bien pire.

Pour les mêmes motifs, je vous invite à rayer la question.

Ce n'est pas souvent que je m'accorde aussi bien avec le très honorable chef de l'opposition (M. Bennett) que je le fais au sujet de cette réponse. Je la pense absolument exacte.

BUREAU DE POSTE DE HAMILTON

M. LENNARD:

Le jour de Noël, 25 décembre 1937, quelles ont été les recettes perçues par l'Etat au bureau central des postes à Hamilton?

[M. Boulanger.]

L'hon. M. ELLIOTT (ministre des Postes):

Au cours d'autres occupations nécessaires, les employés de service ont répondu aux demandes d'une façon limitée au guichet de la poste restante entre sept heures du matin et midi. On a vendu pour 55 cents de timbres-poste pendant cette période.

Les deux employés de service s'occupaient également du tri pour les casiers, etc.

On fit la distribution complète du courrier dans tous les quartiers de la ville. Faute de donner ce service, nous aurions retardé jusqu'au lundi matin la distribution du courrier trié le vendredi soir.

ÎLE D'ANTICOSTI

M. CHURCH:

1. Le cas échéant, quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise relativement à l'île d'Anticosti?

2. Le Gouvernement peut-il affirmer à la Chambre que la souveraineté du Canada sur ce territoire et ces eaux de frontière n'est pas exploitée par un gouvernement étranger ou tout citoyen privé de ce gouvernement?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le Gouvernement a pris connaissance des nouvelles publiées dans les journaux et s'est procuré les renseignements jugés utiles.

2. Oui.

CONFÉRENCE DE WASHINGTON, 1922, ET L'ALLIANCE ANGLO-JAPONAISE

M. CHURCH:

1. Qui a représenté le Canada à la conférence de Washington en 1922, et quels autres pays étaient représentés?

2. La représentation du Canada était-elle distincte de celle de la Grande-Bretagne, et si oui, qui étaient les délégués?

3. Quelle a été, là ou ailleurs, l'attitude du Canada sur la nécessité de maintenir la base de Singapour pour la sécurité navale du Canada et de l'empire dans le Pacifique?

4. A cette conférence, le Canada a-t-il appuyé la politique de rompre notre alliance antérieure avec le Japon?

5. Quelle décision a-t-on prise à ladite conférence?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Feu Sir Robert Borden.

Les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire Britannique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal.

2. Oui. Répondu sous le n° 1.

3. La Conférence de Washington n'a imposé aucune restriction au droit que peuvent avoir les autorités de Singapour d'y fortifier et maintenir une base navale. Pour ce qui est de l'administration actuelle, nous avons jugé que la question est du ressort du gouvernement du Royaume-Uni.

4. Le traité quadruple du Pacifique, conclu à Washington entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France et le